Les outils de plaidoyer et les ressources utilisées par les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe pour combattre la violence

Guide futé des travailleurSEs du sexe

nswp Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

nswp

Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

NSWP existe afin de défendre la voix des travailleurSEs du sexe à l'échelle mondiale et de mettre en contact les réseaux régionaux militant pour les droits des travailleurSEs du sexe femmes, hommes et transgenres. NSWP plaide en faveur de services sociaux et de santé basés sur les droits, le droit de vivre sans violence ni discrimination et l'autodétermination pour les travailleurSEs du sexe.

NSWP fait partie du programme *Bridging the Gaps – health and rights for key populations*. Ce programme unique répond aux défis communs auxquels sont confrontés les travailleurSEs du sexe, les usagers de drogues et les lesbiennes, gays, personnes bisexuelles et transgenres en terme de violations des droits humains et d'accès aux des services de VIH et de santé.

Visitez le site internet www.hivgaps.org pour plus d'informations.

Table des matières

Introduction 2

Quelles formes prend la violence dirigée contre les travailleurSEs du sexe ? 3

Valeurs et principes fondamentaux pour une riposte à la violence dirigée contre les travailleuses du sexe 4

Outils de plaidoyer et ressources pour combattre la violence 5

STRATÉGIE I :
Soutenir et autonomiser les travailleurSEs du sexe face à la violence 5

STRATÉGIE II :
Éduquer les auteurs de violence et les forcer à répondre de leurs actes 15

STRATÉGIE III :
Documenter la violence pour provoquer le changement politique 23

Financer le combat contre la violence 29

Les études de cas 30

Les difficultés du combat contre la violence faite aux travailleurSEs du sexe 36

Conclusion 38

Introduction

Ce « Guide futé des travailleurSEs du sexe[1] » donne un aperçu des outils de plaidoyer et des ressources auxquels ont recours les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe pour combattre la violence dont sont victimes les travailleurSEs du sexe. Il s'inspire des recommandations du chapitre 2, « Riposte à la violence à l'encontre des travailleurSEs du sexe », du document *Mettre en œuvre des programmes complets de VIH/IST auprès des travailleuses du sexe : approches pratiques tirées d'interventions collaboratives* aussi connu sous le nom d'Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe (SWIT)[2]. Il pourra être utile à l'élaboration de programmes, d'outils et d'interventions de riposte à la violence.

Le travail du sexe n'est pas intrinsèquement violent mais les travailleurSEs du sexe du monde entier font face à des comportements d'une extrême violence. Les travailleurSEs du sexe sont victimes de comportements violents de la part de la police ou d'autres organes étatiques, sur leurs lieux de travail, à la maison, dans leurs relations, de la part du grand public ou de groupes organisés non étatiques.

La stigmatisation, la discrimination, la criminalisation du travail du sexe et la corruption des policiers contribuent tous à la violence que subissent les travailleurSEs du sexe. Les travailleurSEs du sexe sont victimes de violence de façon disproportionnée, particulièrement lorsqu'ils/elles sont membres d'autres groupes marginalisés comme les hommes gays ou d'autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les lesbiennes, les travailleurs migrants, les personnes transgenres ou lorsqu'elles/ils sont financièrement vulnérables.

© PEERS-VICTORIA

Peers Victoria Society member au Canada pour la journée des parapluies rouges

1 Note du traducteur : dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

2 OMS, FNUAP, ONUSIDA, NSWP, Banque mondiale et PNUD, 2013, « Mettre en œuvre des programmes complets de VIH/IST auprès des travailleuses du sexe », accessible sur le site http://www.who.int/hiv/pub/sti/sex_worker_implementation/fr/ (visité pour la dernière fois le 1er novembre 2017).

Quelles formes prend la violence à l'égard des travailleurSEs du sexe ?

Les travailleurSEs du sexe subissent de nombreuses formes de violence différentes. Selon le SWIT, la violence existe sous trois formes principales[3] :

- **LA VIOLENCE PHYSIQUE**
  Ex : être battuE, violéE, menacéE, blesséE ou assassinéE.
- **LA VIOLENCE SEXUELLE**
  Ex : être physiquement forcéE ou contraintE d'avoir des rapports sexuels ; viols ; viols en groupes.
- **LA VIOLENCE ÉMOTIONNELLE OU PSYCHOLOGIQUE**
  Ex : se faire soutirer de l'argent, être menacéE, humiliéE, détenuE, enferméE ou isoléE, privéE de droits humains ou d'accès aux services.

Les travailleurSEs du sexe sont victimes de violence de la part de la police, des autorités, des services sociaux et de santé ainsi que des organisations étatiques ou non étatiques. La criminalisation peut être prétexte à des abus collectifs de pouvoir qui dissuadent les travailleurSEs du sexe de signaler les agressions dont elles/ils sont victimes.

Les travailleurSEs du sexe subissent également la violence de la part de leurs clients, des membres de leur famille, de leurs partenaires, de personnes de leur entourage, d'étrangers, de leurs managers ou de leurs collègues. Enfin, la criminalisation et la stigmatisation, qu'elle soit sociale ou intériorisée, peuvent pousser les travailleurSEs du sexe à une violence dirigée contre elles/eux-mêmes.

Cette violence existe dans des contextes divers et variés : sur les lieux de travail, dans les centres de santé et les centres sociaux, dans les centres de détention, dans les espaces publics ou à la maison.

3 Ibid, 23.

Valeurs et principes fondamentaux pour une riposte à la violence dont sont victimes les travailleuses du sexe

Différents programmes, outils et interventions sont efficaces dans des contextes variés. Le SWIT propose en ensemble de valeurs et de principes fondamentaux pour guider des interventions efficaces.[4] Ils sont résumés ci-dessous :

Les valeurs fondamentales

- Promouvoir la protection des droits humains des travailleurSEs du sexe.
- Rejeter les interventions qui s'inspirent des concepts de sauvetage et de réhabilitation.
- Promouvoir l'égalité des genres.
- Respecter le droit des travailleurSEs du sexe de faire des choix éclairés concernant leur propre vie.

Les principes pour les programmes

- Recueillir des informations sur les schémas de la violence dirigée contre les travailleurSEs du sexe au niveau local.
- Utiliser des méthodes participatives et impliquer les travailleurSEs du sexe dans les prises de décisions afin d'identifier les problèmes, décider des priorités à suivre et trouver des solutions à ces problèmes.
- Adopter une approche intégrée pour l'élaboration des interventions en créant des partenariats avec un éventail de groupes et d'institutions différentes.
- Renforcer les capacités du personnel des programmes pour qu'ils puissent réagir de façon adaptée et qu'ils comprennent les liens qui existent entre la violence et le VIH.
- Reconnaitre que les programmes peuvent avoir des conséquences préjudiciables non intentionnelles ; se préparer à cette situation et surveiller les éventuelles conséquences négatives.
- Évaluer les programmes de façon à identifier des stratégies permettant de réduire les risques et l'ampleur de la violence subie par les travailleurSEs du sexe, par exemple en ayant des objectifs mesurables qui permettent d'articuler les résultats afin de réduire la violence envers les travailleurSEs du sexe.

Ces valeurs et principes fondamentaux sont illustrés par les exemples qui se trouvent dans ce guide.

4 Ibid, 25-26.

Outils de plaidoyer et ressources pour combattre la violence

Cette section présente un certain nombre de stratégies auxquelles font appel les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe pour combattre la violence.

Ces stratégies sont divisées en trois sections:

- **Soutenir et autonomiser les travailleurSEs du sexe face à la violence** examine les stratégies – y compris les espaces protégés, le travail de proximité, les lignes d'assistance téléphoniques, les services de conseil et les listes de mauvais clients qui permettent de soutenir les travailleurSEs du sexe qui ont été victimes de violence – ainsi que les formations, les outils et ressources permettant d'éduquer les travailleurSEs du sexe sur les moyens de réduire le risque de violence et de faire respecter leurs droits humains.
- **Éduquer les auteurs de violence et les obliger à répondre de leurs actes** examine les activités dont l'objectif est de changer les comportements des auteurs de violence – notamment la police, les médias, les clients et le grand public – et de les obliger à répondre de leurs actes.
- **Documenter la violence pour provoquer le changement politique** examine de quelle manière les travailleurSEs du sexe documentent la violence et se servent des informations pour provoquer le changement politique au niveau national et international.

STRATÉGIE I :
Soutenir et autonomiser les travailleurSEs du sexe face à la violence

Les espaces protégés

Les espaces protégés dédiés aux travailleurSEs du sexe et les communautés de travailleurSEs du sexe sont propices au partage d'informations et de compétences, à l'autonomisation des travailleurSEs du sexe et au renforcement de leurs capacités. Ces dispositions permettent une gestion collective de la violence et apportent un soutien psychologique aux travailleurSEs du sexe qui les aident à surmonter la stigmatisation résultant de structures violentes et discriminatoires. Les espaces protégés sont aussi des lieux où elles/ils peuvent avoir accès à des services d'assistance juridique, des services de santé ou autres.

© AMA-MYANMAR

L'organisation Aya Myanmar Association (AMA) soutient les travailleurSEs du sexe qui ont été victimes de violence et gère des espaces protégés dans quatre villes où ils offrent des services d'assistance juridique et organisent des rencontres individuelles ou de groupes avec des avocats.

En Afrique du Sud, SWEAT/Sisonke organise des sessions de groupes de trois heures qu'ils appellent « Espaces créatifs ». Ces rencontres se tiennent dans des bureaux, des bars ou des maisons closes en fonction des disponibilités. Les Espaces créatifs sont l'opportunité pour les travailleurSEs du sexe de partager leurs idées, d'échanger leurs coordonnées et de créer des groupes sur WhatsApp pour faciliter la communication. Elles sont aussi l'occasion pour le personnel et les volontaires de recueillir des informations sur les problèmes rencontrés localement par les travailleurSEs sexe qu'ils pourront ensuite incorporer au programme national de suivi.

En Grèce, Red Umbrella Athens insiste sur le fait que ces lieux doivent être calmes, discrets et sûrs et qu'il doit y avoir sur place du personnel formé capable d'offrir un soutien psychologie d'urgence aux travailleurSEs du sexe qui ont été victimes de violence.

En Nouvelle-Zélande, les lieux qui accueillent les travailleurSEs du sexe sont appelés des « bases communautaires ». Ceux et celles qui commencent dans l'industrie du sexe y reçoivent gratuitement le manuel du/de la travailleurSE du sexe, *Stepping Forward*, qui est rempli de conseils sur les manières de travailler de façon sûre, de résoudre les conflits, de travailler avec un manager et de gérer les violences physiques et sexuelles.

Un espace protégé peut aussi simplement être un espace mis à disposition par quelqu'un à son domicile. Une travailleuse du sexe de l'organisation Sisonke Botswana qui, grâce au programme Aidsfonds Hands Off !, a reçu une formation juridique, organise chez elle, chaque semaine, une rencontre avec des travailleurSEs du sexe locales. Elle informe les travailleurSEs du sexe en matière de santé et de droits et les conseille financièrement pour qu'elles/ils puissent économiser suffisamment d'argent pour pouvoir refuser des clients potentiellement dangereux.

© SWOP-CHICAGO

Le travail de proximité

Le travail de proximité permet de rencontrer les travailleurSEs du sexe sur leurs lieux de travail, que ce soit la rue, les bars, les maisons closes, les salons ou ailleurs, pendant la journée ou la nuit. C'est une façon de garantir qu'ils/elles soient informéEs et aient accès aux services. Le travail de proximité peut aussi se faire en ligne ou par l'intermédiaire des médias sociaux ou d'autres réseaux.

En Afrique du Sud, SWEAT/Sisonke fait un travail de proximité qui s'adapte aux habitudes des travailleurSEs du sexe dans chaque région. Différents types d'informations sont distribuées aux travailleurSEs du sexe : les numéros de lignes d'assistance téléphonique, des cartes contenant des informations sur leurs droits, des petits livrets. Les travailleurSEs du sexe sont également invitéEs à participer aux Espaces créatifs.

À Singapour, le Projet X est entré en collaboration avec le programme « Pro Bono Services Office » de la Law Society, une initiative appelée « StreetSmart Initiative »[5] qui offre aux travailleurSEs du sexe de rue un service d'assistance juridique mobile près de leurs lieux de travail.

Les lignes d'assistance téléphonique

Les lignes d'assistance téléphonique sont un bon moyen de mettre les travailleurSEs du sexe en contact avec des services d'aide variés face à la violence : par ex. les services de police, les services d'aide juridique, les services de conseil, les services médicaux, etc.

Les avantages des lignes d'assistance téléphonique :

- Le fonctionnement et la gestion ne coûtent pas chers.
- C'est un service qui est accessible – sans ordinateur ou Internet – aux travailleurSEs du sexe qui sont loin et ne savent ni lire ni écrire.
- C'est un moyen de centraliser la collecte de données.

Suggestions pour la mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique:

- Créer un emploi du temps précis (une assistance 24/7 est préférable parce que les problèmes peuvent surgir à n'importe quel moment).
- Conseiller les personnes de façon appropriée.
- Former et soutenir le personnel et les volontaires.
- Développer un réseau d'avocats de confiance et de prestataires de services vers qui rediriger les personnes.
- Expliquer clairement aux travailleurSEs du sexe quelle est la procédure légale et les coûts (financiers, en temps, émotionnels) que peut occasionner le fait de porter plainte pour violence, afin que les travailleurSEs du sexe puissent prendre une décision éclairée.

5 Project X, "Increasing Access to Justice for Sex Workers: 2015 Report", 20 June, 2016, http://theprojectx.org/2016/06/20/increasing-access-justice-sex-workers-2015-report/.

Les problèmes communément rencontrés :

- Acquérir une bonne réputation et faire connaitre le service prennent du temps.
- S'assurer que les travailleurSEs du sexe sont redirigéEs vers des services qui soutiennent les travailleurSEs du sexe.
- Recevoir des appels sur d'autres sujets (par ex. le VIH ou les IST) ou des appels de clients cherchant des travailleurSEs du sexe.
- Perdre le contact avec les travailleurSEs du sexe pour le suivi lorsqu'elles/ils changent de numéro de téléphone ou déménagent.
- Les travailleurSEs du sexe peuvent ne pas vouloir porter plainte ou ne pas venir au procès.

© СЕМИКОП ТАТЬЯНА

En Afrique du Sud, depuis plus de dix ans, SWEAT/ Sisonke met à la disposition des travailleurSEs du sexe une ligne d'assistance téléphonique gratuite et ouverte 24/7. Ils reçoivent plus de 200 appels par jour, venant surtout de travailleurSEs du sexe mais aussi parfois de maisons closes où ont eu lieu des descentes de police, ou encore de clients ou de membres du public. Le numéro du service est largement diffusé sur les paquets de préservatifs et de lubrifiant, sur des autocollants disséminés sur les lieux de travail du sexe ou distribués par les équipes de proximité. Les personnes qui appellent peuvent signaler des cas de violence policière, demander un avocat ou être redirigé vers un service adéquat.

En Ukraine, l'organisation Faith Hope Love a ouvert une ligne d'assistance téléphonique en 2002 à Odessa qui fonctionne toujours. Le service est disponible de 10 h le matin jusqu'à 18 h. En dehors de ces horaires, ce sont les travailleurs sociaux qui prennent les appels sur leur téléphone. En 2015, Legalife-Ukraine a également mis en place une ligne d'assistance téléphonique dans la région de Kirovograd. Ils offrent une aide juridique aux personnes et peuvent leur trouver un avocat dans les trente minutes dans différentes parties dans la ville.

Lyudmila, une travailleuse sociale, conseille les gens dans le cadre d'un service mobile en Ukraine

En Inde, l'organisation Ashodaya Samithi a développé un système d'appel informel en cas de danger. Dans le cas où un client l'emmènerait dans un lieu peu sûr, la travailleuse du sexe peut faire un numéro préprogrammé sur son téléphone qui la connectera avec une autre personne. Puis elle continue à parler avec le client en demandant : « pourquoi tu m'emmènes à l'adresse X au lieu de là où nous devions aller ? » Ou encore, « pourquoi est-ce que vous êtes trois au lieu d'une personne comme prévu ? » La personne qui se trouve à l'autre bout du fil peut ainsi écouter la conversation et prendre les mesures qu'il faut pour aider la travailleuse du sexe.

Les services de conseil

Les services d'aide aux travailleurSEs du sexe victimes de violence doivent non seulement proposer une assistance juridique et un soutien médical mais également un soutien psychologique. Les réseaux informels de travailleurSEs du sexe et les espaces communautaires protégés peuvent apporter un certain soutien mais, parfois, une approche plus professionnelle est nécessaire. Il est essentiel que les services proposés soient sensibles aux besoins des travailleurSEs du sexe et il est aussi important que le personnel soit formé et que les travailleurSEs du sexe soient suiviEs à intervales réguliers, les attitudes et le personnel pouvant changer.

L'organisation Red Umbrella, à Athènes, offre un service de soutien psychologique. Leur objectif est d'aider les travailleurSEs du sexe à gérer le stress que peut provoquer un traumatisme et de les aider à prendre des décisions pour leur futur. Elle souligne l'importance de former et de superviser le personnel, de prendre les mesures nécessaires pour éviter le burn-out et de garantir en même temps que les services sont disponibles sur le long terme.

En 2017, Avenir Jeune de l'Ouest (AJO), une association du Cameroun, a collaboré avec deux autres organisations pour apporter un soutien psychologique professionnel aux travailleurSEs du sexe ayant été victimes de violence. Des enquêtes ont aussi été effectuées pour évaluer le niveau de satisfaction des travailleurSEs du sexe.

Équipe de soutien psychologique au Cameroun

© AJO-CAMEROON

© ASSOCIATION DE TRAVAILLEUSES DU SEXE LIQUIDAMBAR

Au Salvador, LIQUIDAMBAR, une organisation de travailleurSEs du sexe, organise un atelier sur le bien-être avec des travailleurSEs du sexe

Le Collectif des prostituéEs de Nouvelle-Zélande (New Zealand Prostitutes Collective) imprime du matériel pour le soutien aux travailleurSEs du sexe qui ont été victimes d'agressions sexuelles et renforce le droit des travailleurSEs du sexe à travailler dans de bonnes conditions et à l'accès à des services de soutien.

Ressources

- New Zealand Prostitutes Collective, "Sexual Assault Sex Worker Support Information".

Les listes noires

Les « listes noires » sont des listes de clients problématiques qui donnent l'opportunité aux travailleurSEs du sexe qui ont été victimes d'agressions de partager des informations avec d'autres travailleurSEs du sexe, même lorsqu'elles/ils ne souhaitent pas être identifiéEs par la police ou porter plainte. Ces listes sont partagées au niveau local ou régional de différentes façons et servent aux travailleurSEs du sexe à identifier les clients qui posent régulièrement problème. Les informations habituellement demandées sont :

- **Quand** : date/heure de l'incident.
- **Où** : lieu et circonstances de l'incident.
- **Quoi** : description de l'incident.
- **Qui** : coordonnées, description ou traits caractéristiques du client et/ou description de la voiture et éventuellement le numéro de plaque d'immatriculation.

Différentes stratégies sont utilisées pour garantir que l'information soit exacte et partagée rapidement. Des précautions sont aussi prises pour que le signalement ne mette ni la personne qui fait le signalement ni d'autres travailleurSEs du sexe en danger. Ces stratégies sont notamment :

- Le bouche-à-oreille entre travailleurSEs du sexe.
- La collecte et la diffusion d'informations par les équipes de proximité, sur un site Internet, sur une application téléchargeable sur le téléphone ou sur des groupes Facebook ou WhatsApp réservés aux membres seulement.
- L'utilisation d'applications permettant l'identification de la personne qui appelle, telles que TrueCaller qui permet éventuellement de marquer un client et de prévenir les autres travailleurSEs du sexe.
- Les signalements des clients problématiques imprimés sur des flyers et passés aux travailleurSEs du sexe dans les espaces protégés.
- Les signalements, au niveau local et national, qui sont répertoriés et partagés avec les membres par courriel ou SMS.

Au Canada, Peers Victoria Resources Society distribue dans leurs espaces protégés et de leur camionnette, dans la rue, les signalements de clients dangereux imprimés sur des flyers. Ils partagent aussi ces informations avec la police – après avoir obtenu la permission de la personne qui fait le signalement et garanti son anonymat.

Aux États-Unis, il existe de nombreuses listes noires au niveau local et national. À San Francisco, l'organisation St. James Infirmary a développé une application pour les téléphones[6] qui permet aux travailleurSEs du sexe de signaler les mauvais clients et d'accéder à des informations disponibles en 18 langues.

En Afrique du Sud, les travailleuses du sexe utilisent WhatsApp pour communiquer et se prévenir en cas de danger. Les groupes WhatsApp sont aussi utilisés pour réseauter et s'entraider pour les gardes d'enfants ou pour d'autres besoins qu'elles pourraient avoir. Les équipes de proximité de SWEAT/Sisonke collectent des informations relatives aux alertes locales et les ajoutent à leur système central de signalement.

À Singapour, le programme de Project X intitulé « Abuser Alert »[7] permet de prévenir les travailleurSEs du sexe des clients problématiques. Les signalements de clients dangereux peuvent se faire par téléphone, par courriel ou en ligne et de façon anonyme.

6 "SF Bay Bad Date List", St James Infirmary consulté pour la dernière fois le 8 novembre 2017 sur le site http://sfbaddate.com/.

7 "Abuser Alert", Project X consulté pour la dernière fois le 8 novembre 2017 sur le site http://theprojectx.org/abuser-alert-2017/.

© NEW ZEALAND PROSTITUTES COLLECTIVE

Posters « GOSSIP » affichés dans les espaces pour travailleurSEs du sexe en Nouvelle-Zélande

En Nouvelle-Zélande, les travailleurSEs du sexe peuvent utiliser Protext, un service de messagerie gratuit qui leur permet de recevoir et d'envoyer des messages sur les clients dangereux. Le partage d'information est encouragé dans les bases communautaires en affichant des posters « GOSSIP ».

L'information : l'arme des travailleurSEs du sexe

De nombreuses organisations de travailleurSEs du sexe offrent aux travailleurSEs du sexe des informations contextuelles : négocier avec les clients difficiles, éviter les situations dangereuses, les stratégies d'action après une agression sexuelle (prophylaxie post-exposition et pilule du lendemain) et les informations pour les situations d'urgence. Les informations sont partagées dans les espaces protégés, pendant les rencontres avec les travailleurSEs du sexe sur leurs lieux de travail et sur les forums de chats et aussi par l'intermédiaire de différentes ressources.

Ressources

- SCOT-PEP, "Sex Workers Toolkit".
- SWOP-USA, « Safety & Self-Care Resources ».
- St James Infirmary, 2010, « Occupational Health and Safety Handbook ».

INFORMER SUR LES DROITS HUMAINS

Un moyen efficace de combattre la violence à l'égard des travailleurSEs du sexe est de former et d'informer les travailleurSEs du sexe sur leurs droits. Éduquer les travailleurSEs du sexe sur leurs droits peut aussi être une stratégie utile lorsqu'elles sont victimes de violence de la part des autorités.

En 2014, le Comité international pour les droits des travailleurSEs du sexe en Europe (ICRSE) a été financé par le Robert Carr civil society Networks Fund pour organiser la formation de 22 travailleurSEs du sexe de huit pays européens sur les droits humains. Cette formation pratique enseignait aux travailleurSEs du sexe à identifier les violations des droits humains, à recueillir les preuves de ces violations, à mettre en place des stratégies pour surmonter les obstacles et à collaborer avec d'autres travailleurSEs du sexe, les parties prenantes et les réseaux. Cette formation a permis aux participants de retourner dans leur pays avec de nouvelles capacités mais il a aussi mené à la rédaction d'un rapport sur la violence structurelle en Europe[8].

En 2010, le Bar Hostess Empowerment and Support Programme (BHESP), une organisation du Kenya, a formé 18 pairs éducateurTRICEs comme assistantEs juridiques pour éduquer les travailleurSEs du sexe sur leurs droits humains et pour être le premier point de contact pour les travailleurSEs du sexe qui ont besoin d'une assistance juridique[9].

En Équateur, l'association Goover organise des ateliers sur les droits humains et l'autonomisation avec des hommes travailleurs du sexe. L'association évalue ensuite l'impact de ces ateliers en faisant des enquêtes et en impliquant les travailleurs du sexe dans l'organisation. Également en équateur, la Coalición de Trabajadorxs Sexuales de Quito (CTSQ) implique les travailleurSEs du sexe transgenres, hommes et femmes, dans le militantisme pour les droits du travail ; l'atelier de formation a débuté le 17 décembre.

LES CARTES D'INFORMATION DESTINÉES À LA POLICE ET LES LIVRETS SUR LES DROITS HUMAINS

Les cartes d'information sur les droits humains aident à prévenir la violence policière en rappelant aux autorités leurs responsabilités et en leur montrant que l'individu est soutenu par une organisation de travailleurSEs du sexe.

L'organisation Foundation for Trans Women Living with HIV, qui opère en Ouganda, distribue de telles cartes aux travailleurSEs du sexe pendant le travail de proximité qu'elles font auprès des travailleurSEs du sexe. Les travailleurSEs du sexe sortent leur carte quand la police les approche ou qu'elles/ils se font arrêter. Cette carte informe la police que le/la travailleurSE est au courant de ses droits et liste les articles de loi pertinents. Cette stratégie comporte cependant quelques obstacles : la traduction des informations de l'anglais en Luganda (la police ne parlant pas toujours anglais), les coûts d'impression des cartes y compris le coût du matériau qui doit être suffisamment solide pour résister à la saison des pluies.

8 International Committee on the Rights of Sex Workers in Europe, 2015, "Community Report: Structural Violence: Social and institutional oppression experienced by sex workers in Europe" disponible en anglais surl e site http://www.sexworkeurope.org/resources/community-guide-structural-violence-2015 (consulté pour la dernière fois le 8 novembre 2017).

9 Open Society Foundations, 2016, "No Turning Back: Examining Sex Worker-Led Programs that Protect Health and Rights" accessible en anglais sur le site https://www.opensocietyfoundations.org/reports/no-turning-back (consulté pour la dernière fois le 8 novembre 2017).

En Afrique du Sud, SWEAT, Sisonke et Sonke Gender Justice collaborent pour produire ces cartes d'information et un petit livret de poche sur les droits humains qu'ils distribuent pendant le travail de proximité qu'ils font auprès des travailleurSEs du sexe. Dans ces livrets, on trouve une section sur les arrestations et les détentions, les droits humains constitutionnels et les lois qui sont le plus souvent utilisées contre les travailleurSEs du sexe. Il semblait important à SWEAT d'apprendre aux travailleurSEs du sexe à utiliser la carte ou d'invoquer leurs droits de façon respectueuse parce qu'une confrontation avec la police se traduit parfois par des représailles.

Ressources

- Midnight Blue, « Legal Procedures and Your Rights ».
- Stella, "Guides and Info Sheets".

© ASHODAYA SAMITHI (DÉDIÉ À LA FAMILLE ASHODAYA)

Autres stratégies pour améliorer la sécurité

SWOP Behind Bars, aux États-Unis, travaille avec les travailleurSEs du sexe qui sont en prison. L'organisation explique que leur méthode pour combattre la violence a été et sera toujours « la communauté ». Ils créent une communauté avec les travailleurSEs du sexe en les rencontrant en personne, par l'intermédiaire des médias sociaux et par le courrier. Ils trouvent aux travailleurSEs du sexe qui sont en prison des correspondants à qui écrire et leur créent des « listes d'envies » sur Amazon pour que les volontaires puissent leur envoyer des livres. Ils expliquent qu'une personne qui reçoit du courrier en prison est moins susceptible de se faire agresser physiquement par les autres détenus ou par le personnel.

En Inde, à Mysore, les travailleuses du sexe développent des relations avec le personnel de certains hôtels où elles peuvent travailler sans danger. Le personnel monte la garde et frappe à la porte après un certain temps pour s'assurer que tout va bien et pour faire sortir le client.

Au Kenya, à Busia, les travailleurSEs du sexe ont mobilisé des agents de sécurité, des propriétaires de bars et des conducteurs de vélotaxi pour assurer leur sécurité et les soutenir.

Des travailleurSEs du sexe à Mysore, en Inde, manifestent contre la violence

STRATÉGIE II :

Éduquer les auteurs de violence et les forcer à répondre de leurs actes

Combattre la violence intersectionnelle et construire des partenariats

Les travailleurSEs du sexe ne sont pas seulement victimes de la violence dirigée contre les travailleurSEs du sexe, elles/ils sont également discriminéEs et victimes de davantage de violence pour cause de sexisme, d'homophobie, de transphobie, de racisme, de classisme et d'autres formes d'intolérances. L'intersectionnalité des oppressions peut être à l'origine de davantage de violence à l'égard des travailleurSEs du sexe.

Des stratégies de riposte à cette violence peuvent être mises en place en partenariat avec d'autres groupes victimes de la violence : d'autres organisations de travailleurSEs du sexe, des services d'aide pour la santé ou d'aide en cas de crise, des organisations de défense des droits humains, des syndicats et des mouvements de travailleurs, des universitaires, des politicienNEs et des organisations donatrices.

L'organisation indienne Ashodaya Samithi a acquis une crédibilité publique et un certain statut social et prenant part à la vie locale et notamment à des campagnes de défense du droit à l'eau : les travailleurSEs du sexe ont développé des réseaux et des connexions qui les soutiennent et à qui elles peuvent faire appel en cas de violence.

L'organisation Legalife-Ukraine s'est penchée, avec la communauté LGBT et les usagerÈREs de drogues, sur les principaux problèmes que rencontre chaque communauté. Ils ont ainsi défini neuf objectifs et priorités communs sur lesquels ils peuvent travailler ensemble. Ils ont aussi créé la Plateforme nationale des communautés (National Communities Platform), une structure alternative indépendante pour échanger des informations, identifier les besoins des populations clés et influencer les décisions des autorités locales et des donateurs internationaux.

Aux États-Unis, l'organisation Gays and Lesbians Living In a Transgender Society, a créé des partenariats pour soutenir les travailleurSEs du sexe transgenres en Afrique et en Amérique latine et les aider à faire leur demande d'asile ou à s'installer aux États-Unis. En Australie, les organisations de défense des droits des travailleurSEs du sexe collaborent avec les mouvements LGBTIQ depuis quarante ans ; elles ont participé au premier Mardi Gras en 1978 et sont solidaires dans la lutte contre la violence.

© ASHODAYA SAMITHI (DÉDIÉ À LA FAMILLE ASHODAYA)

Manifestation à la bougie contre la violence faite aux travailleuses du sexe à Mysore, en Inde

Éduquer le grand public

LES ÉVÈNEMENTS

Les évènements publics tels que les rassemblements, les commémorations et les manifestations sont l'occasion de sensibiliser le public aux droits des travailleurSEs du sexe et à la violence dont elles/ils sont victimes. Le 17 décembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux travailleurSEs du sexe[10] ; les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe marquent le coup de différentes façons. Des informations sur les évènements qui ont lieu dans le monde à l'occasion du 17 décembre sont rassemblées sur le site du 17 décembre. Certaines organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe profitent d'autres évènements pour attirer l'attention sur le problème de la violence dirigée contre les travailleurSEs du sexe, par exemple la journée internationale du souvenir trans, la journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, Slutwalk, Reclaim the Night et d'autres évènements pour la défense des droits humains.

Les avantages d'évènements tels que la journée du 17 décembre :

- Sensibiliser le grand public sur le travail du sexe, les droits des travailleurSEs du sexe et le problème de la violence.
- Détruire les mythes associés au travail du sexe et se réapproprier le langage.
- Renforcer la solidarité entre les travailleurSEs du sexe et mettre les travailleurSEs du sexe isoléEs en lien avec des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe.
- Former des alliances avec des individus et d'autres organisations.
- Médiatiser la cause des travailleurSEs du sexe.

Les travailleurSEs du sexe manifestent au Kenya pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux travailleurSEs du sexe

© KENYA SEX WORKERS ALLIANCE

10 "About December 17th" International day to End Violence Against Sex Workers consulté pour la dernière fois le 18 décembre 2017 sur le site http://www.december17.org/about/.

Les difficultés éventuelles :

- CertainEs travailleurSEs du sexe peuvent ne pas se sentir à l'aise ou en sécurité dans un espace public.
- Les alliances doivent être entretenues et suivies pour qu'elles continuent d'être utiles.
- Certains évènements ou dates peuvent être traumatisants pour certainEs travailleurSEs du sexe.

Astuces :

- Des costumes et des masques peuvent être utilisés par ceux et celles qui ne souhaitent pas être identifiés et pour attiser l'intérêt du public et des médias.
- Inviter des alliés qui ne sont pas des travailleurSEs du sexe permet d'augmenter les effectifs et d'éviter que les travailleurSEs du sexe présentEs puissent être reconnus.
- Se servir des médias sociaux et des hashtags populaires comme #IDEVASW et #RedUmbrellaDay pour promouvoir les évènements et partager les photos des activités.
- Envisager d'avoir un porte-parole et une stratégie médiatique.

© LEGALIFE-UKRAINE

Une manifestante de legalife-Ukraine pour la journée du 17 décembre 2016

© CAMILLE McOAT

Rassemblement de travailleurSEs du sexe par le STRASS, France

Ressources

- December 17th Website.
- SWOP-USA, 2015, « Toolkit for Organising December 17 Events ».
- Project X, 2015, « Champions of the Year ».

© DAVID GONZALEZ

FORMER ET SENSIBILISER

Outre les rassemblements et les manifestations, certaines organisations de travailleurSEs du sexe font un travail de sensibilisation auprès du grand public en formant des personnes clés – comme les leaders religieux, les communautés chrétiennes et les décideurs politiques – au problème de la violence chez les travailleurSEs du sexe.

En Afrique du Sud, les travailleurSEs du sexe font un travail de sensibilisation auprès des leaders religieux et des communautés chrétiennes dans l'objectif de réduire l'ampleur de la violence des hommes envers les femmes et les filles. Les organisations de travailleurSEs du sexe et leurs alliés s'assurent que le problème de la violence envers les travailleurSEs du sexe est abordé lors de ces sessions de sensibilisation.

Au Salvador, l'association de travailleurSEs du sexe LIQUIDAMBAR, participe au plaidoyer, au niveau du gouvernement local, en prenant part à l'Assemblée de gouvernance des citoyens. Elle siège aussi à un comité pour la prévention de la violence mais le fait avec prudence à cause des risques de représailles de la part des gangs et du crime organisé.

L'association Goover : action de visibilité des hommes travailleurs du sexe en Équateur

L'association Goover, trouve des travailleurSEs du sexe qui n'ont pas peur d'être reconnuEs et qui sont prêtEs à raconter leur histoire personnelle pour sensibiliser le public au problème de la violence chez les travailleurSEs du sexe. La Coalición de Trabajadorxs Sexuales de Quito (CTSQ) s'appuie sur tout ce travail et organise des actions de visibilité telles que « Fighting for the street », des campagnes de défense des droits du travail et pour l'inclusion sociale.

Éduquer les médias

Une des difficultés que rencontrent les travailleurSEs du sexe dans leur combat contre la violence, c'est que les médias recherchent le sensationnel lorsqu'ils couvrent le travail du sexe ; ils font ainsi souvent l'amalgame entre le travail du sexe et la violence et déshumanisent les travailleurSEs du sexe. L'approche adoptée par les organisations de travailleurSEs du sexe peut prendre plusieurs formes : éduquer les médias, créer leurs propres médias sous forme de vidéos, de documentaires ou d'histoires et de morceaux de musique utilisés pour sensibiliser à la violence. De nombreuses organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe se servent de Facebook, de Twitter et d'autres médias sociaux pour attirer l'attention sur le problème de la violence.

Dans le sud de l'Afrique, de nombreuses petites vidéos ont été créées en partenariat avec les travailleurSEs du sexe sur la nécessité de décriminaliser le travail du sexe et sur le lien entre la criminalisation et, la stigmatisation et la violence dont sont victimes les travailleurSEs du sexe. L'association Goover a réalisé un documentaire sur les hommes travailleurs du sexe en Équateur intitulé *Cacherótico*.

Des manifestants de Legalife-Ukraine pendant la journée internationale de lutte contre les violences faites aux travailleurSEs du sexe en 2016

© LEGALIFE-UKRAINE

© RED UMBRELLA ATHENS

Les travailleurSEs du sexe marchent pendant la Pride d'Athènes en Grèce

Les travailleurSEs du sexe d'Afrique du Sud ont travaillé en collaboration avec Sonke Gender Justice pour publier un guide destiné aux journalistes et aux écrivains. Ce guide contient des définitions correctes, des statistiques importantes et explique les problèmes de violence auxquels sont confrontés les travailleurSEs du sexe. Legalife-Ukraine forme les journalistes et a également l'intention de produire un manuel régional destiné aux journalistes pour les éduquer sur « Comment écrire sur le travail du sexe ».

Ressources

- Sonke Gender Justice, 2014, « Sex workers and sex work in South Africa: Guide for journalists and writers »

Éduquer la police et les obliger à répondre de leurs actes

La police est une des principaux auteurs de violence envers les travailleurSEs du sexe dans le monde. Le risque d'être confrontéEs à la violence de la police et des autorités dissuade aussi les travailleurSEs du sexe de signaler les cas de violence dont elles/ils sont victimes. Face à cette violence, les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe organisent des campagnes de sensibilisation et de formation de la police, elles encouragent le signalement de la violence, défendent les droits des travailleurSEs du sexe, sont en contact avec un officier de liaison détaché par la police et surveillent les pratiques de la police de façon à ce qu'elle réponde de ses actes.

Au Kirghizistan, à Bishkek, les forces de police sont hostiles aux travailleurSEs du sexe et souvent violentes. La police fait régulièrement des descentes sur les lieux de travail des travailleurSEs du sexe, les harcèlent, les mettent en examens pour des crimes mineurs, leur soutire de l'argent, les mettent en détention, les humilient et les viole. Tais Plus et Shah-Ayim collaborent avec certains agents de police et essaient de créer des alliances et d'ouvrir le dialogue. Ils ont travaillé en collaboration avec le ministère de l'intérieur et développé un programme de formation destiné à la police pour que la police ait à répondre de ses actes au niveau institutionnel. Les descentes de police continuent mais la collaboration se développe tout de même en parallèle : les travailleurSEs du sexe ont davantage de moyens de signaler les comportements inacceptables de la police et certains officiers sont plus accueillants envers les travailleurSEs du sexe[11].

En Ukraine, la police met souvent des amendes aux travailleurSEs du sexe, les harcèle, leur soutire de l'argent et les maltraite. D'après le droit ukrainien, la police doit rendre des comptes à la population. Legalife-Ukraine a réussi à obtenir la permission d'observer et de surveiller le comportement de la police envers les travailleurSEs du sexe. L'organisation a formé les travailleurSEs du sexe à documenter leurs interactions avec la police, notamment en les filmant avec leur téléphone. Legalife-Ukraine est membre d'une organisation nationale qui s'occupe de surveiller que les droits humains sont respectés par les forces de l'ordre. Grâce à cette stratégie de surveillance de la police et grâce à l'autonomisation des travailleurSEs du sexe dans ce processus, la police fait moins preuve de violence à l'égard des travailleurSEs du sexe[12].

En Ouganda, l'organisation Alliance of Women Advocating for Change (AWAC) signale que les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe qui travaillent directement au contact de la police sont celles qui réussissent le mieux à sensibiliser la police au problème de la violence et à conséquemment faire baisser les niveaux de violence. Au Togo, l'Association des femmes AmaZones (AFAZ) organise fréquemment des rencontres avec la police[13]. AMA Myanmar révèle que les rencontres avec la police et le gouvernement ont permis de faire diminuer la violence policière et que c'est un moyen bon marché d'améliorer les relations entre les travailleurSEs du sexe et la police.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, Friends Frangipani organise aussi des ateliers pour former et sensibiliser la police sur les droits des travailleurSEs du sexe et des personnes transgenres. Ils rencontrent cependant, depuis 2016, des problèmes financiers.

Ressources

- SWEAT/Sisonke, 2014, « Police Sensitisation Training Manual »
- ICRSE, 2015, « Training Manual on Sex Work, HIV and Human Rights »

11 Open Society Foundation, "No Turning Back: Examining Sex Worker-Led Programs that Protect Health and Rights", 38.

12 Ibid, 14.

13 "Tele Mensah talks about overcoming brutality to build vibrant movement in Togo," ASWA Alliance consulté pour la dernière fois le 8 novembre 2017 sur le site http://aswaalliance.org/tele-mensah-talks-about-overcoming-brutality-to-build-a-vibrant-sex-workers-movement-in-togo/.

Éduquer les clients

Une des raisons pour lesquelles un client peut être violent est qu'il n'a pas appris à interagir de façon appropriée et respectueuse avec les travailleurSEs du sexe, un problème perpétué par l'ignorance, la stigmatisation et la criminalisation.

En Afrique du Sud, SWEAT, Sisonke et Sonke Gender Justice ont rédigé un livret destiné aux clients des travailleurSEs du sexe intitulé « Le guide secret du commerce du sexe ». Ce livret traite du travail du sexe en Afrique du Sud, répond aux questions les plus fréquentes, conseille sur les moyens de prévention et la prévention des risques et promeut la décriminalisation.

Le Projet X, à Singapour, a créé un poster en plusieurs langues, destiné aux clients, qui explique comment être un bon client et traiter les travailleurSEs du sexe avec respect. Ils encouragent tout le monde à copier et diffuser ce poster le plus possible.

Ressources

- SWEAT/Sisonke, 2017, « Health and safety guide for clients of sex workers ».
- Project X, « How to Be a Good Customer ».

© PROJECT X

À Singapour, poster en plusieurs langues sur « Comment être un bon client »

STRATÉGIE III :

Documenter la violence pour provoquer le changement politique

La collecte, l'analyse et la diffusion des données

Pour pouvoir provoquer le changement politique et garantir des financements pour les programmes de lutte contre la violence, il est important que les données relatives à la violence dirigée contre les travailleurSEs du sexe soit collectée de façon éthique et que ces données soient exactes ; il est aussi important que ces données soient partagées de façon efficace.

Le Projet X de Singapour, recueille depuis 2014, grâce à son programme Abuser Alert, des données sur la violence exercée à l'égard des travailleurSEs du sexe tout en apportant son soutien aux travailleurSEs du sexe. Le Projet X a adapté son système de collecte des données de façon qu'il corresponde d'une part au format des rapports de police locaux et, d'autre part aux exigences des Nations Unies en matière de rédaction des rapports. Le Projet X utilise ces données de façon à tisser des liens avec les services de police et à garantir que leur gouvernement réponde de leurs actes lorsqu'ils violent les droits humains.

Au Kirghizistan, le travail du sexe n'est pas illégal. Les travailleurSEs du sexe sont pourtant fortement stigmatiséEs. La police leur soutire de l'argent, les met en détention de façon illégale, les menace, leur fait du chantage, les humilie et leur fait subir des traitements dégradants. En 2010, Tais Plus, une organisation du Kirghizistan a lancé un programme de collecte de données sur les violations des droits des travailleurSEs du sexe, tout en proposant aux travailleurSEs du sexe un service de conseil et une assistance juridique. Les données sont conservées dans une base de données Excel et sont analysées en détail tous les trois mois. Ces données ont été transmises au médiateur qui, après cinq ans, a finalement reconnu l'ampleur de la violence dont sont victimes les travailleurSEs du sexe dans son rapport de 2016. L'organisation équatorienne CTSQ, répertorie également les cas de violence envers les travailleurSEs du sexe et les signale au médiateur et à la cour de justice.

© RED UMBRELLA ATHENS

Red Umbrella participa à une conférence nationale sur la recherche en psychologie à Athènes

En Grèce, l'organisation Red Umbrella d'Athènes a présenté pour la première fois les preuves de la violence exercée à l'égard des travailleurSEs du sexe lors d'une conférence nationale sur la recherche en psychologie qui s'est tenue en 2017. Aux États-Unis, Coyote RI a collaboré avec la Brown University pour faire un travail de recherche sur la violence dont sont victimes les travailleurSEs du sexe de Rhode Island. Après avoir présenté les résultats de leurs travaux prouvant l'ampleur de la violence policière envers les travailleurSEs du sexe, ils ont développé d'autres partenariats afin de mener, sur le territoire national, une étude portant sur la violence policière, la discrimination et la stigmatisation avec en perspective le désir de promouvoir la décriminalisation.

Le Réseau Asie Pacifique des travailleurSEs du sexe (APNSW), des organisations de travailleurSEs du sexe, des universitaires et des organisations de l'ONU ont travaillé conjointement pour étudier les causes et les conséquences de la violence envers les travailleurSEs du sexe en Indonésie, au Myanmar, au Népal et au Sri Lanka en 2011 et 2014[14]. Ce projet a permis le développement de directives éthiques pour le travail universitaire de recherche sur le travail du sexe et la violence[15].

Ressources

- APNSW, 2012, « Ethical guidelines for sex work and violence research ».
- CASAM, APNSW, UNDP & UNFP, 2015, « The Right(s) Process: Documenting a Collaborative Research Initiative ».

14 UNDP, UNFPA, APNSW & SANGRAM, 2015, "The Right(s) Evidence: Sex Work, Violence and HIV in Asia: A MultiCountry Qualitative Study" disponible en anglais sur le site http://www.asiapacific.undp.org/content/rbap/en/home/library/democratic_governance/hiv_aids/the-right-s--evidence--sex-work--violence-and-hiv-in-asia--a-mul.html (consulté pour la dernière fois le 8 novembre 2017).

15 CASAM, APNSW, UNDP & UNFP, 2015, "The Right(s) Process: Documenting a Collaborative Research Initiative" disponible en anglais sur le site http://www.nswp.org/resource/the-rights-process-documenting-collaborative-research-initiative (consulté pour la dernière fois le 8 novembre 2017).

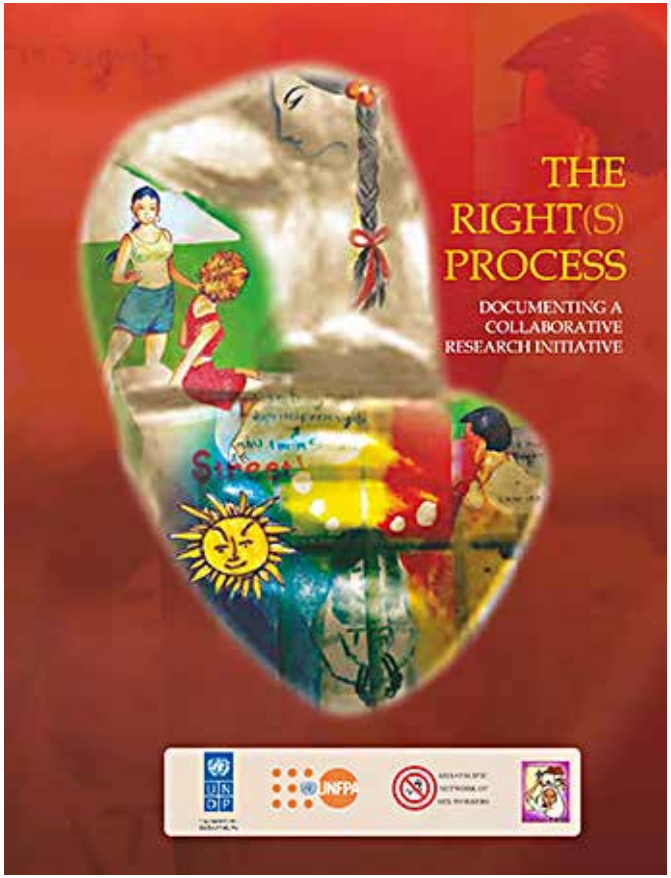

Les intérêts de la collecte de données :

- Les données permettent d'analyser l'étendue des problèmes et les changements de situations de façon à pouvoir assurer le suivi des programmes et améliorer leur efficacité.
- Les informations peuvent servir à faire pression pour la réforme des lois et pour obtenir des financements.
- La collecte des données peut permettre de réfuter les mythes et corriger les hypothèses inexactes.

Les difficultés :

- La collecte de données peut être perçue comme une moindre priorité face à la prestation de services ou à l'assistance en temps de difficultés.
- L'identité et la sécurité des travailleurSEs du sexe doivent être protégées.
- Les informations doivent être examinées, analysées, présentées et diffusées.
- La qualité des données peut souffrir des méthodes de collecte des données et de l'acceptation de définitions incohérentes.

Astuces et conseils :

- Intégrer la collecte des données à la prestation des services (par ex. les listes de mauvais clients, les lignes d'assistance téléphoniques).
- S'assurer que la collecte des données est conforme aux définitions internationales et nationales et que les méthodes adoptées sont les mêmes pour toutes les organisations partenaires.
- Avoir recours à des méthodes de collecte de données éthiques ; assurer la sécurité et la confidentialité des travailleurSEs du sexe ; surveiller qu'il n'y ait pas de conséquences non intentionnelles.
- Former le personnel à la collecte des données.

Les revendications en matière de politique nationale

Les travailleurSEs du sexe sont victimes de violence de façon récurrente et pourtant très peu d'auteurs de ces violences sont poursuivis en justice. Certaines organisations de travailleurSEs du sexe parviennent néanmoins, grâce aux procès qui ont lieu, à faire changer les choses. La décriminalisation est un objectif clé dans la lutte contre la violence. Les travailleurSEs du sexe revendiquent également des lois de protection contre la discrimination et la protection de leurs droits. Il est aussi essentiel de garantir que les travailleurSEs du sexe aient accès au système de justice et que lois soient appliquées de façon équitable. Il faut notamment que les auteurs de violence soient condamnés à hauteur de leurs crimes et que les travailleurSEs du sexe reçoivent des dommages et intérêts.

En Afrique du Sud, les campagnes de Aidsfonds'Hands Off ! et de la Coalition Asijiki pour la décriminalisation du travail du sexe (Asijiki Coalition for the Decriminalisation of Sex Work) ont permis que les revendications des travailleurSEs du sexe en matière de politique nationale soient davantage entendues. Des vidéos expliquent le lien entre la violence et la criminalisation et insistent sur le besoin de réformes législatives.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, une collaboration entre Friends Frangipani et l'Organisation internationale de droit du développement a permis, en 2012, que quatre travailleurSEs du sexe gagnent le procès en diffamation qu'elles avaient intenté à un membre du public qui les avait harcelées et humiliées dans la rue. Elles avaient aussi reçu des dommages et intérêts.

Au Zimbabwe, POWWOW et le Centre pour les droits sexuels (Sexual Rights Centre) ont aidé neuf femmes arrêtées pour vagabondage à se défendre lors de leur procès. Elles ont finalement gagné parce que, selon la constitution, leur arrestation arbitraire, leur détention et leur mise en examen pour prostitution avaient violé leur droit à la liberté et à la protection de la loi.

En Nouvelle-Zélande, le Collectif des prostituées de Nouvelle-Zélande (New Zealand Prostitutes Collective) a aidé une travailleuse du sexe à porter plainte contre son manager pour harcèlement sexuel ; en 2014, le tribunal a décidé d'accorder 25 000 dollars de dommages et intérêts à la travailleuse du sexe[16].

Ressources

- Canadian Alliance for Sex Work Law Reform, 2015, « Sex Work on the Hill: A Guide to Getting Involved in Legislative Processes that Impact on Our Lives ».

16 Human Rights Review Tribunal of New Zealand, 2014 "DML v Montgomery [2014] NZHRRT 6 (12 February 2014)" disponible en anglais sur le site http://www.nzlii.org/cgi-bin/sinodisp/nz/cases/NZHRRT/2014/6.html (consulté pour la dernière fois le 18 décembre 2017)

Les revendications en matière de politique internationale

Une autre manière de faire pression pour que les droits des travailleurSEs du sexe soient respectés et pour combattre la violence dirigée contre les travailleurSEs du sexe est de s'assurer que les pays remplissent leurs obligations en matière de protection des droits humains.

Les Nations Unies effectuent des examens périodiques permettant de passer en revue les réalisations des États membres dans le domaine des droits humains. Les pays qui ont ratifié certaines conventions de l'ONU font aussi l'objet de rapports périodiques. Ces conventions sont notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Les pays qui ont ratifié ces conventions doivent soumettre des rapports nationaux tous les quatre ans. Il est aussi attendu des États qu'ils consultent des organisations non gouvernementales (ONG) pendant la phase de préparation de leurs rapports nationaux et les ONG peuvent aussi soumettre des « rapports parallèles ».

De nombreux membres de NSWP ont soumis des rapports parallèles au comité de la CEDAW pour dénoncer la violence institutionnelle dont sont victimes les travailleurSEs du sexe. En 2017, NSWP a aidé des organisations du Kenya – Bar Hostess Empowerment and Support Programme et l'Alliance des travailleurSEs du sexe du Kenya (Kenya Sex Work Alliance) – ainsi que l'organisation norvégienne PION et l'organisation de Singapour Project X à soumettre des rapports parallèles et à participer à la session du comité de la CEDAW. Tais Plus, une organisation du Kirghizistan, a soumis un rapport parallèle à la CEDAW en 2008 et en 2015 et noté qu'il est important de rester vigilant et d'assurer un suivi pendant et après le processus de façon à garantir que les problèmes des travailleurSEs du sexe soient inclus dans les recommandations du comité et que ces recommandations soient mises en œuvre.

Les Rapporteurs spéciaux des Nations Unies conduisent aussi des missions dont l'objectif est d'enquêter sur des allégations de violations des droits humains et, d'évaluer et de vérifier les plaintes pour violation des droits humains ; les ONG ont aussi la possibilité de se mettre en contact avec les Rapporteurs spéciaux.

Des membres de NSWP, en Inde et aux États-Unis, ont réussi à se mettre en contact avec le Rapporteur spécial des Nations Unies chargé de la violence contre les femmes et le Rapporteur spécial des Nations Unies chargé de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants[17] [18]. À la suite de ces prises de contact, le Rapporteur spécial des Nations Unies a fait notamment les recommandations suivantes : mettre fin à la violence étatique et non étatique, assurer l'accès au système de justice, ne pas faire l'amalgame entre le travail du sexe et la traite des personnes et mettre fin à la criminalisation du travail du sexe.

Ressources

- NSWP, 2017, « CEDAW Shadow Reports ».
- SWAN, 2015, "A Guide for Sex Workers Human Rights Defenders".
- SWAN, 2015, "Reporting from the Shadows: Using CEDAW to Advocate for Sex Workers' Rights in Central Eastern Europe and Central Asia".

17 United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, 2016, "End of Visit Statement, United States of America (6-16 December 2016) by Maria Grazia Giammarinaro, UN Special Rapporteur in Trafficking in Persons, Especially Women and Children" disponible en anglais sur le site http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=21049&LangID=E (consulté pour la dernière fois le 9 novembre 2017).

18 Human Rights Council, 2014, "Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences, on her mission to India (22 April - 1 May 2013)" disponible en anglais sur le site http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/26/38/Add.1 (consulté pour la dernière fois le 8 novembre 2017).

Financer le combat contre la violence

La majorité des financements pour la lutte contre la violence dirigée contre les travailleurSEs du sexe vient des programmes de lutte contre le VIH, la violence pouvant accroitre la vulnérabilité des personnes au VIH. Le Fonds mondial finance des programmes qui combattent la violence faite aux travailleurSEs du sexe. AidsFonds, la fondation Bill et Mélinda Gates et la Open Society Foundation ont tous trois financé des programmes qui se basent sur le respect des droits humains et qui combattent la violence faite aux travailleurSEs du sexe.

Certaines organisations de travailleurSEs du sexe parviennent à financer des programmes de lutte contre la violence en s'associant avec des organisations alliées de soutien aux communautés affectées par la violence ou avec des organisations non gouvernementales ou encore en faisant du crowdfunding. Dans certains contextes, il est possible de trouver des financements venant de programmes nationaux, de programmes de santé publique ou d'organes du ministère de la justice. Cela n'est cependant pas souvent possible ou s'accompagne de conditions préjudiciables aux programmes. Il est important que les programmes financés soient dirigés par des travailleurSEs du sexe.

Les financements sont rares et une des difficultés rencontrées par les membres de NSWP au niveau international est d'arriver à assurer un financement adéquat et pérenne des programmes.

Ressources

- NSWP, 2015, « The Smart Sex Worker's Guide to Sustainable Funding ».

Les études de cas

Beaucoup des membres de NSWP font appel à des stratégies variées pour combattre la violence dirigée contre les travailleurSEs du sexe. Les trois études de cas qui suivent – en Inde, en Afrique du Sud et au Bangladesh – illustrent la manière dont des programmes intégrés peuvent contribuer à combattre les différentes formes de violence que subissent les travailleurSEs du sexe.

Ashodaya Samithi en Inde

En 2004, à Mysore, en Inde, les travailleurSEs du sexe se faisaient arrêter, voler, violer par la police et, leurs petits amis et leurs clients les battaient. Une travailleuse se souvient : « nous avions peur des uniformes, de tous les uniformes, de la police, des agents de sécurité, de tout le monde. » De 2004 à 2012, la fondation Bill et Mélinda Gates a donné des financements à Ashodaya Samithi pour l'aider dans son combat contre la violence ; les priorités et les activités de l'organisation étaient déterminées par les travailleurSEs du sexe. Ashodaya Samithi a reçu des financements de l'état en 2013 et 2014 pour former les travailleurSEs du sexe à l'assistance juridique. Elle rencontre malgré cela toujours des difficultés financières.

© ASHODAYA SAMITHI (DÉDIÉ À LA FAMILLE ASHODAYA)

Les travailleurSEs du sexe de Ashodaya Samithi développent leur présence et leur statut sociaux à Mysore, en Inde

Réagir en temps de crise

- Équipes de soutien pour une « réponse rapide », travail de proximité, assistance téléphonique 24/7 en temps de crise, travail de sensibilisation dans les commissariats locaux, négocier la liberté des travailleurSEs du sexe en détention.
- Programmes pour mettre fin à la violence policière, des partenaires et au travail.
- Le soutien en temps de crise n'est pas seulement limité aux problèmes liés directement au travail du sexe.

Améliorer le statut social

- Présence sociale plus affirmée grâce à la participation aux manifestations de la communauté, au soutien aux organisations locale et à la création d'un réseau.
- Les activités attirent l'attention des médias et permettent de rallier des « champions sociaux » (alliés sans le droit de vote) qui facilitent l'influence politique et l'accès aux autorités.
- Les travailleurSEs du sexe sont mieux acceptéEs par la communauté et cela contribue à améliorer leur sécurité.

Combattre la violence sur le lieu de travail

- Les travailleurSEs du sexe mettent en place des stratégies pour leur sécurité : par ex. elles/ils créent des relations avec le personnel des hôtels, améliorent les compétences en matière de négociations et développent des techniques pour se prévenir du danger.

Les espaces protégés

- Centres d'accueil sans rendez-vous créés en 2004.
- Les services de santé sont d'abord disponibles dans les espaces protégés ; 75 % des travailleurSEs du sexe ont fréquenté les services la première année.
- Moins de travailleurSEs du sexe sont isoléEs.
- Les travailleurSEs du sexe commencent à organiser des réunions formelles et à développer des stratégies pour trouver des solutions aux problèmes.

Mettre fin à la traite et aux descentes de police

- Création d'une instance d'autorégulation en 2009, inspirée par le comité Durbar Mahila Samanwaya.
- Le conseil d'administration se compose d'une majorité de travailleurSEs du sexe et de parties prenantes en lien avec les forces de l'ordre, les services de santé et les services sociaux.
- Le conseil surveille qu'aucunes travailleuses mineures ou contraintes ne travaillent au sein de la communauté et s'occupe de trouver des solutions alternatives ce qui permet d'éviter les descentes de police.

Combattre la violence conjugale

- L'émancipation des travailleurSEs du sexe peut entrainer une réaction violente de la part des partenaires ; reconnaissance accrue de la violence conjugale.
- Création du « Boyfriend club » pour combattre la violence conjugale.

Le renforcement des capacités

- Le renforcement des capacités des travailleurSEs du sexe permet le développement de programmes et de stratégies à l'écoute de la communauté et, favorise l'émancipation des travailleurSEs du sexe.
- Les travailleurSEs du sexe ont la charge de l'organisation des réponses rapides en temps de crise ainsi que d'autres activités.

Combattre la violence policière

- Une équipe est chargée de réagir rapidement en cas de détention de travailleurSEs du sexe et de défendre leurs intérêts.
- Des réunions sont organisées avec le commissaire de police et d'autres parties prenantes clés.
- Les travailleurSEs du sexe éduquent leurs pairs en matière de droits, des lois relatives au travail du sexe et sont forméEs comme assistantEs juridiques.
- Baisse de la violence policière.

Former des réseaux

- Création de réseaux au niveau local, national et avec l'État.

SWEAT/Sisonke en Afrique du Sud

Depuis 2015, Sisonke collabore avec la Sex Worker Education and Advocacy Task Force (SWEAT), le Women's Legal Centre (WLC) et Sonke Gender Justice (Sonke) pour obtenir la décriminalisation du travail du sexe et combattre la violence dirigée contre les travailleurSEs du sexe en Afrique du Sud[19].

Les Espaces créatifs

- Plusieurs lieux offrent un espace protégé et un espace d'information.
- Les travailleurSEs du sexe se rencontrent, partagent des informations et des idées.

Ligne d'assistance téléphonique 24/24

- Une ligne d'assistance téléphonique est mise à disposition par des travailleurSEs du sexe assistantEs juridiques.
- L'assistance téléphonique sert à rediriger les personnes vers un centre médical pour obtenir un traitement, à conseiller et apporter une assistance juridique.

Interactions avec les médias

- Un guide destiné aux journalistes a été produit qui donne des recommandations sur la façon de couvrir le travail du sexe.
- Une série de vidéos sur la violence et la décriminalisation.
- Succès mesuré par la fréquence et le contenu des débats médiatiques sur le travail du sexe.

Les cartes des droits humains

- Distribution de cartes listant les droits les travailleurSEs du sexe à utiliser lors d'interactions avec la police.

La collecte des données

- La ligne d'assistance téléphonique et le WLC permettent de documenter les incidents de violence.
- Les rapports sont utiles pour le travail de plaidoyer politique.

Éducation publique et interactions avec le public

- Les travailleurSEs du sexe manifestent contre la violence faite aux femmes et aux personnes trans.
- Performances via des groupes de théâtre et des expositions de photos.
- Présence sur Facebook et Twitter.
- En réponse aux inquiétudes des résidents, les travailleurSEs du sexe ramassent les préservatifs dans la rue.

19 Open Society Foundation, "No Turning Back: Examining Sex Worker-Led Programs that Protect Health and Rights", 46.

Formation de la police et collaboration

- Des délégués des travailleurSEs du sexe présentent des rapports au chef de la police.
- Les travailleurSEs du sexe organisent des ateliers de formation pour la police dans trois commissariats.
- Des procédures opérationnelles normalisées ont été rédigées pour les personnes trans et adoptées par la police.

Le plaidoyer politique

- Faire pression pour la décriminalisation avec la South Africa Commission for Gender Equity (Commission sud-africaine pour l'égalité de genre) et les syndicats.
- Les travailleurSEs du sexe siègent aux groupes consultatifs de l'ONU.

Faire respecter des droits humains

- Porter plainte pour discrimination ou contre les pratiques illégales de la police.
- Transmettre des informations aux organes qui contrôlent les actions de la police pour garantir que les actions illégales des agents de police soient sanctionnées.
- Les cas de violations des droits humains sont portés devant la Haute Cour de justice et les « arrestations non légitimes » sont déclarées illégales.
- Possibles actions en justice supplémentaires face aux actions violentes de la police.

© SEX WORKER EDUCATION AND ADVOCACY TASKFORCE

Des membres de SWEAT et Mothers for the Future participent au groupe de théâtre (Umzekelo) au cours du Festival « Infecting the City » en 2014

Le HIV/AIDS Research and Welfare Centre (HARC) au Bangladesh

L'HARC a un programme dirigé par des travailleurSEs du sexe de lutte contre la violence faite aux travailleurSEs du sexe au Bangladesh. Le programme a été élaboré et a démarré en 2017, après qu'un atelier eut lieu avec des femmes travailleuses du sexe dont l'objectif était d'identifier les formes et les contextes principaux de violence.

Les espaces protégés

- Dans les bureaux de l'HARC se trouve une salle qui fait office d'espace protégé – avec à disposition de l'eau, du thé et du café, un WC, une douche et une télévision.
- Un conseiller juridique assure une permanence de 9 h à 17 h tous les jours et répertorie les cas de violence.

Les services juridiques

- UnE avocatE vient représenter les travailleurSEs du sexe pendant les procès.
- L'HARC paie les avocats en fonction du nombre de cas dont ils s'occupent.
- Lorsque cela est nécessaire, un accord peut être passé avec la/le travailleurSE du sexe pour un paiement en plusieurs fois.

© HIV/AIDS RESEARCH AND WELFARE CENTRE (HARC)

La ligne d'assistance téléphonique

- Un conseiller.
- La ligne est ouverte 24/24.
- L'équipe répond aux appels reçus tard la nuit le lendemain avant que les tribunaux ouvrent leurs portes.
- Le conseiller se met en contact avec l'équipe d'action rapide en fonction des besoins.

Les liens vers d'autres services

- Des services médicaux sont proposés aux travailleurSEs du sexe qui en ont besoin. Les femmes peuvent notamment avoir accès à la pilule du lendemain pour ne pas tomber enceintes.
- L'espace protégé sert aussi à évaluer les autres besoins des travailleurSEs du sexe et à les rediriger vers des services appropriés si elles en ont besoin.

L'assistance apportée aux travailleurSEs du sexe

- Trois membres de l'équipe d'action rapide (Rapid Action Team) se rendent au commissariat de police ou au tribunal si des travailleurSEs du sexe font savoir qu'elles/ils ont besoin de soutien.
- L'équipe documente la violence au format prescrit.

Le travail de sensibilisation avec la police

- L'équipe d'action rapide organise des rencontres avec douze commissariats dans Dhaka City.
- Des rencontres sont organisées avec les policiers responsables pour discuter des problèmes que rencontrent les travailleurSEs du sexe au contact de la police.

Former les travailleurSEs du sexe sur les droits et la prévention de la violence

- Une formation juridique est proposée aux travailleurSEs du sexe tous les trois mois.
- Des travailleurs de proximité forment les travailleurSEs du sexe et leur donnent des stratégies de prévention de la violence.

Documenter la violence

- Chaque cas de violence signalé est mis en contexte.
- L'organisation garde une base de données qui répertorie les appels téléphoniques, les types de problèmes rencontrés et les solutions possibles.

Le plaidoyer politique

- Les programmes de lutte contre le VIH devront tous inclure des mesures de lutte contre la violence.
- Revendication de la décriminalisation.
- Organisation d'évènements pour la journée du 17 décembre.

Les difficultés du combat contre la violence faite aux travailleurSEs du sexe

Les difficultés rencontrées par les travailleurSEs du sexe varient en fonction des régions mais la plupart des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe font face aux mêmes types de problèmes.

L'amalgame entre le travail du sexe et la violence

Les organisations de féministes fondamentales qui cherchent à abolir le travail du sexe, en définissant le travail du sexe comme une forme intrinsèque de violence, font obstacle à la mise en œuvre de mesures efficaces de lutte contre la violence dirigée contre les travailleurSEs du sexe. En assimilant toute forme de travail du sexe à la violence, les manifestations réelles de violence à l'égard des travailleurSEs du sexe sont invisibilisées. Dans cette perspective, les travailleurSEs du sexe n'ont pas la possibilité de signaler les agressions dont elles/ils sont victimes ou d'établir des espaces de travail où la violence n'est pas tolérée.

Lorsque les gouvernements acceptent ces définitions incorrectes de la violence, qu'ils posent le travail du sexe et la pornographie comme des formes de violence et qu'ils allouent les financements en fonction de ces définitions, les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe n'ont pas la possibilité d'accéder à des financements qui leur permettraient de combattre la violence. Les travaux des universitaires qui définissent le travail du sexe comme une forme de « viol payé » produisent nécessairement des résultats biaisés et ce sont davantage de fausses informations et de données incorrectes qui continuent de circuler.

En créant la perception que la violence à l'endroit des travailleurSEs du sexe est normale et inévitable, la criminalisation et la stigmatisation viennent aggraver les effets de l'amalgame qui est fait entre le travail du sexe et la violence. Pendant les procès, cette perception des choses influence la décision du juge et les sentences ainsi que le montant des dommages et intérêts accordés aux travailleurSEs du sexe.

L'amalgame effectué entre le travail du sexe et la violence influence aussi la perception que les travailleurSEs du sexe ont d'elles/eux-mêmes et de leurs droits – « nous faisons face à énormément de violence, mais après tout, c'est notre destin. »[20]

20 Travailleuse du sexe de Ashodaya Samithi, entretien avec l'auteur le 13 septembre 2017.

Faire l'amalgame entre le travail du sexe et la violence[21]

Lorsque le travail du sexe et la traite des personnes ne sont pas clairement distingués, les programmes de « raid et sauvetage » font augmenter le risque de violence et ciblent les travailleurSEs migrantEs ainsi que d'autres groupes vulnérables. Les financements sont dirigés vers des programmes qui exacerbent la violence à l'endroit des travailleurSEs du sexe au lieu d'être investis dans des programmes respectueux des droits humains.

La criminalisation et la discrimination

La criminalisation et les mesures inadéquates de protection contre la discrimination freinent l'accès des travailleurSEs du sexe au système de justice ce qui les empêche de signaler la violence dont elles/ils sont victimes. Même lorsqu'il existe les moyens de porter plainte, les travailleurSEs du sexe hésitent à dénoncer les auteurs de violence par crainte des répercussions, d'être stigmatiséEs, d'une procédure longue et couteuse et des attitudes hostiles des fonctionnaires. Même lorsque les plaintes aboutissent, les sanctions à l'égard des auteurs de violence sont parfois trop légères, les dommages et intérêts accordés pas assez importants et les travailleurSEs doivent parfois subir les représailles de la police. Les travailleurSEs du sexe qui appartiennent à d'autres groupes marginalisés – tels que les travailleurSEs du sexe gays ou transgenres, les migrantEs et les réfugiés ou les travailleurSEs du sexe usagers de drogues – souffrent encore plus de la discrimination et de la stigmatisation.

Le manque de données exactes et de financements

C'est parce que les financements sont inadéquats que les données sur l'ampleur de la violence chez les travailleurSEs du sexe et sur les moyens stratégiques efficaces disponibles pour combattre cette violence sont inadéquats. C'est parce que les données sont inadéquates que les financements alloués aux programmes sont inadéquats. Même lorsque des programmes pilotes sont mis en œuvre avec succès, les financements sont limités dans le temps et sont insuffisants pour permettre aux programmes de se développer avec succès.

21 NSWP, 2016, « Guide futé des travailleurSEs du sexe : Répondre à l'incapacité des organisations anti-travail du sexe" accessible sur le site http://www.nswp.org/fr/resource/guide-fute-des-travailleurses-du-sexe-repondre-lincapacite-des-organisations-anti-travail (consulté pour la dernière fois le 8 novembre 2017).

Conclusion

Bien que les travailleurSEs du sexe soient victimes d'une violence largement répandue, le travail du sexe n'est pas intrinsèquement dangereux. Les programmes respectueux des droits humains, qui sont dirigés par des travailleurSEs du sexe et qui sensibilisent et mettent en contact des groupes et des institutions clés, permettent de diminuer la prévalence et l'impact de la violence.

Les interventions mentionnées dans ce guide donnent aux travailleurSEs du sexe l'opportunité d'améliorer leurs compétences et leurs capacités à identifier et à documenter la violence, à mettre en œuvre les stratégies pour y faire face et à provoquer le changement politique nécessaire à sa prévention. L'éventail des activités innovatrices présentées dans ce guide montre l'importance d'inclure les travailleurSEs du sexe dans l'élaboration et la prestation de programmes adaptés à différents besoins, cultures et schémas de violence.

Le manque de financements sur le long terme reste un problème majeur. Il est important, d'une part de cesser de faire l'amalgame entre le travail du sexe, la violence et la traite des personnes et, d'autre part de collecter des données exhaustives pour garantir que les financements soient dirigés vers des programmes efficaces plutôt que vers des programmes de « raid et sauvetage » qui sont préjudiciables aux travailleurSEs du sexe.

La décriminalisation du travail du sexe est essentielle pour faire baisser le risque de violence – en particulier la violence policière – et éliminer les obstacles qui empêchent les travailleurSEs du sexe de signaler la violence et d'accéder à la santé et à la justice. En outre, il est important de lutter contre la stigmatisation et d'améliorer les mesures de protection contre la discrimination afin de garantir que les droits des travailleurSEs du sexe soient protégés, respectés et réalisés.

©CAMILLE McOAT

« Arrêtez ceux qui nous attaquent, pas nos clients » – STRASS, France

nswp

Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

SOLIDARITÉ EN ACTION

Même avant l'épidémie de SIDA, les travailleurSEs du sexe se sont eux-mêmes organisés. NSWP, en tant que réseau mondial d'organisations dirigées par les travailleurSEs du sexe, est composé de réseaux régionaux et nationaux forts dans cinq régions: Afrique, Asie-Pacifique, Europe (y compris Europe orientale et Asie centrale), Amérique latine, et Amérique du Nord et Caraïbes.

NSWP dispose d'un Secrétariat mondial en Ecosse, Royaume-Uni, dont le personnel mène un programme de plaidoyer, de renforcement des capacités et de communication. Ses membres sont des organisations locales, nationales ou régionales de travailleurSEs du sexe et de réseaux déterminés à amplifier la voix des travailleurSEs du sexe.

nswp Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix 62 Newhaven Road Edinburgh Scotland UK EH6 5QB
+44 131 553 2555 secretariat@nswp.org www.nswp.org/fr
Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée. Société No. SC349355

BRIDGING THE GAPS

ROBERT CARR FUND
for civil society networks